



Vente menssongère agence immobilière

Par **maniemaz**, le **15/10/2018** à **07:55**

Vente menssongère agence immobilière

Par mazoyer virginie

Bonjour,

Suite à notre volonté d'acheter un bien nous avons fait une proposition d'achat suite à une visite puis une contre visite.

Lors de celle-ci nous étions moi et ma compagne accompagnée d'une de personnes de notre entourage travaillant

dans la vente immobilière et de l'agent de l'agence immobilière représentant les vendeurs.

Aux cours de ces deux visites nous avons demandé à l'agent immobilier en charge de la vente de nous confirmer

certain point dans l'appartement et sur la place de parking attribué au dit logement. il nous a été dit clairement que la

place de parking était non numéroté mais qu'il était clairement indiqué que celle-ci apparaissait dans le titre de

propriété. Que nous pourrions éventuellement la louer.

Nous avons donc suite à la signature et à la contre signature de la proposition demandé que nous soit notifié à l'écrit

tous les points pour lesquels nous avons questionné l'agent immobilier.

Hors celui-ci c'était avancé sur tous les points sans en avoir parlé ou négocié en amont avec les vendeurs ce qui

nous a amenés à a de lourds négociations qui ont failli faire cassé la vente.

Le jour de la signature du compromis de vente notre notaire a reçues le compromis à midi alors que nous avions

rendez-vous à 13h00.

Et c'est lors de la signature que nous avons appris par le notaire des vendeurs que la place de parking n'était pas

mentionnée dans le titre de propriété et donc qu'elle n'était pas privative.

L'agent immobilier n'était pas présent mais représenter par son responsable d'agence suite aux différences

convenue dont il était l'origine.

Nous avons signés le compromis de vente en l'état en soulignant les défauts de la vente suite aux différents

mensonges de l'agent immobilier ;

Aujourd'hui nous souhaitons demander réparations des préjudices subis par les manquements et tromperies de

l'agent immobilier.

Devons-nous attendre la signature définitive ou pas comment et dans quel temps devons-nous agir.

merci